



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'EDUCATION

Direction de l'Enseignement Élémentaire

**PROGRAMME DECENNAL
DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
(PDEF)**

TERMES DE REFERENCE

**ASSISTANCE TECHNIQUE
A LONG TERME**

EQUIPE TECHNIQUE

EDUCATION SPECIALE et INTEGRATRICE

Mai 2003

1. Contexte et justification

1.1 Introduction

Partant des TDR du plan d'action général de la Sous composante Education Spéciale et Intégratrice et du rapport « O'Loughlin », une grande place a été donnée, comme premier objectif spécifique à l'assistance technique et aux services de consultance (national et international).

Dans ceux de l'étude de faisabilité, l' Assistance Technique à Long Terme (ATLT) a été demandée de façon précise avec l'accord du FND n°306.

Le rapport du Cabinet CONSIA sur l'étude de faisabilité menée entre janvier et Avril 2003 a mis à jour beaucoup de problèmes concernant l' Education Spéciale et Intégratrice que le Ministère de l'Education cherche à développer dans le cadre du PDEF et à lancer les bases de la pérennisation au sein du système éducatif du Sénégal.

Dans son d'arriver à une EQPT, le Sénégal veut réussir aussi dans l' Education Spéciale et Intégratrice dans le cadre global de son système éducatif en s'appuyant sur cette ATLT et sur le Partenariat pour tous les enfants à Besoins Educatifs Spéciaux(BES).

1.2 Durée du contrat d'ATLT

Elle s'étendra sur une période de trois ans (2003-2006) pour deux hommes-année (international et national) et commencera dès la rentrée prochaine

2. Objectifs de l'ATLT et domaines d'intervention

l'objectif essentiel est d'accompagner le Ministère de l'Education dans sa politique de promotion et de développement de l' Education Spéciale et Intégratrice dans le système élémentaire du Sénégal.

2.1 Responsabilités

Les membres de l'ATLT seront des conseillers techniques pour la gestion administrative et pédagogique, l'amélioration de la qualité de l' Education Spéciale et à la mise en oeuvre de l'école intégratrice dans les domaines suivants :

- Appui au développement des textes légaux et réglementaires, des stratégies pour la promotion et l'essor de l'Education Spéciale et Intégratrice au Sénégal
- Appui au développement des compétences à travers les formations ciblées dans le rapport CONSIA
- Appui à l'élaboration de pièces périodiques
- Appui à l'organisation, l'élaboration des plans et contenus ou curricula des formations au Sénégal et à l'étranger en relation avec l'ENTSS, l'ENS, les EFI et les spécialistes des centres existants
- Appui à l'identification des 22 écoles intégratrices expérimentales prévues dans le rapport CONSIA pour renforcer l'existant et préparer progressivement la généralisation

- Appui à l'identification des marchés pour la fourniture des matériels didactiques et d'équipement divers dûment identifiés pour renforcer la structure de gestion (coordination), les Centres, les écoles intégratrices, les ateliers (imprimerie braille, salle d'audio prothèses, confection de jeux, menuiserie, poterie/céramique, cuisine,, teinture, art plastique , salle de psychomotricité, d'orthophonie, d'ergothérapie), les écoles de formation initiale, durant la période ciblée et pour le futur.
- Appui au développement du partenariat(jumelage, correspondances, échanges d'expériences, participation aux conférences et colloques, formations à distance, etc **au moins deux fois p/ an si possible**) avec une forte utilisation du NET
- Appui à la production de documents de gestion administratives, pédagogiques, didactiques et de suivi-évaluation plus test des outils en collaboration avec les IA et les IDEN
- Appui à l'encadrement, à l'évaluation et au suivi des activités et des personnels, gestion des structures (différentes grilles par activités ciblées, rapports, pièces périodiques, etc)
- Appui à la mise en place et au développement des différents centres de ressources(CVT,TD,INEFJA,Centre des Déficients mentaux, centres régionaux et départementaux), pour la documentation, l'information et autres
- Appui à la préparation des séjours d'étude dans les pays ciblés et retenus
- Appui à la mise en place de cadres de concertation périodique entre les différents acteurs
- Appui à l'élaboration des stratégies et mécanismes de pérennisation de l'Education Spéciale et Intégratrice
- Appui à la création et au développement des sites WEB des différents centres de ressources par des données électroniques
- Appui à la collecte des données(planification, micro planification et autres statistiques)
- Appui à des ateliers de réflexion pour l'appui aux initiatives développées dans le non formel et l'informel) en conformité avec la réglementation en vigueur
- Appui aux campagnes d'information, de sensibilisation et à la mobilisation sociale

2.2 Profil des ATLT

- bonne connaissance des systèmes éducatifs, dans une approche programme en particulier
- Maîtrise de l'Education Spéciale et Intégratrice (stratégies et mécanismes de développement et de pérennisation)
- Excellente connaissance du français
- Bonne connaissance de l'éducation en Afrique subsaharienne
- Bonne adaptation et accommodation à l'environnement
- Fortes expériences en management des ressources
- Bonne connaissance des personnes handicapées et des enfants à BES au Sénégal

3. résultats attendus

3.1 les conseillers techniques seront recrutés

3.2 les stratégies développées pour la promotion et l'essor de l'Education Spéciale et Intégratrice au Sénégal

- 3.3 participation aux conférences, colloques à l'étranger si possible au moins deux fois / an
- 3.4 textes légaux et réglementaires à disposition
- 3.5 plans et curricula de formation élaborés
- 3.6 les formations ciblées organisées et effectuées
- 3.7 centres de ressources créés et fonctionnels
- 3.8 les 22 écoles intégratrices expérimentales identifiées et reconnues comme telles
- 3.9 marchés fournitures et autres équipements identifiés et mis à disposition
- 3.10 partenariat développé
- 3.11 document de gestion des ressources élaborés
- 3.12 documents de bases élaborés, testés et utilisés
- 3.13 ateliers de production et de formation professionnelle créés et fonctionnels
- 3.14 cadres de concertation mis en place
- 3.15 voyages d'études préparés et effectués
- 3.16 stratégies et mécanismes de pérennisation proposés
- 3.17 sites WEB installés et disponibles
- 3.18 planifications de base effectuées
- 3.19 ateliers de réflexion pour le non formel et l'informel
- 3.20 respect strict de la réglementation en vigueur
- 3.21 campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale effectuées

4. responsabilités du Ministère de l'Education

- 4.1 créer et équiper la structure de coordination dans ou hors du Ministère
- 4.2 nommer le coordonnateur ou la coordonnatrice
- 4.3 affecter le personnel adéquat
- 4.4 mettre à disposition la logistique pour la structure et les conseillers techniques

5. Budget : cf costable

Aucun détail des coûts de l'ATLT ne peut se faire ici.

Donc se conformer à la réglementation en vigueur par rapport à la prise en charge des conseillers techniques étrangers(cf Ministère de l'Education **et du FND**).